

BUDGET ANNEXE OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

NOTE DE SYNTHESE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif de l'année 2020 du Budget Annexe Opérations Industrielles et Commerciales se résume comme suit :

	MONTANT DU BUDGET PRIMITIF 2020
Section de fonctionnement	2 079 576,92
Section d'investissement	1 868 972,34
TOTAL DU BUDGET	3 948 549,26

Ce budget constate l'ensemble des actions menées par la Ville à destination des entreprises, qui comprennent entre autres la réhabilitation d'ex-locaux industriels ou commerciaux afin de favoriser le développement économique de Mâcon. Un des principaux programmes portés par ce budget est la réhabilitation du site ex-SEITA (Cité de l'Entreprise), notons aussi l'aménagement de locaux commerciaux sur le secteur des Gautriats afin de maintenir une activité commerciale sur ce quartier.

Au cours de l'année 2018, la pépinière d'entreprises ainsi que les terrains dédiés à l'accueil d'entreprises situés sur le site de la Cité de l'Entreprise ont fait l'objet d'un transfert de compétence à la communauté d'agglomération MBA. La Ville, en partenariat avec MBA, poursuivra en 2020 la commercialisation des locaux du site de la Cité de l'Entreprise ainsi que la gestion de son parc immobilier à destination du secteur économique.

Par ailleurs, il est à noter qu'un projet de cession des structures de la Cité de l'Entreprise est à l'étude.

Analyse de la section de fonctionnement :

♦ Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 612,92
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	825 211,00
77	Produits exceptionnels	1 013 800,00
042	Opérations d'ordre	237 953,00
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		2 079 576,92

◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

Les produits sont constitués essentiellement des revenus de location des différents équipements mis à disposition des entreprises (781 K€), des remboursements de charges locatives refacturables aux locataires (44 K€) ainsi que par des ventes patrimoniales au vu des opportunités du marché (1 014 K€).

A ce stade et dans l'attente des textes et bilan précis de la crise sanitaire de ce début d'année 2020, les recettes prévisionnelles du budget 2020 sont conformes aux conventions et baux liant la Collectivité avec les entreprises et structures commerciales occupantes des locaux de la Ville.

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
011	Charges à caractère général	324 365,00
66	Charges financières	124 930,87
67	Charges exceptionnelles	3 071,05
042	Opérations d'ordre	1 627 210,00
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 079 576,92

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

Les charges de fonctionnement de l'exercice 2020 comprennent les charges classiques liées à la gestion des locaux (324 K€) constituées principalement des fluides (70 K€), des charges d'entretien et menus travaux (48 K€), des dépenses de nettoyage (8 K€), des frais d'assurances (7 K€), des impôts fonciers (167 K€) ainsi que les charges financières (125 K€) liées aux emprunts finançant les programmes d'investissement portés sur ce budget. Les écritures d'ordre sont composées des dotations liées aux amortissements des actifs (804 K€) et à l'étalement des charges financières (26 K€) ainsi que des écritures relatives à la sortie des actifs du patrimoine (798 K€).

Analyse de la section d'investissement :

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
001	Résultat antérieur reporté	18 179,29
13	Subventions d'investissement	150 000,00
106	Réserves	23 583,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000,00
040	Opérations d'ordre	1 627 210,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 868 972,34

◆ **Analyse des recettes d'investissement :**

Les investissements programmés pour 2020 sont financés notamment par la perception de fonds de concours attendu du CCAS sur le projet d'extension des locaux mis à disposition de l'association « Les Jardins de Cocagne » et par le recours à l'autofinancement.

◆ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
21	Immobilisations corporelles	406 762,34
16	Emprunts et dettes assimilées	1 223 314,00
020	Dépenses imprévues	943,00
040	Opérations d'ordre	237 953,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 868 972,34

◆ **Analyse des dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 comprennent la réalisation du programme d'investissement décrit ci-dessous (365 K€), les restes à réaliser constatés au 31/12/2019 (42 K€) ainsi que les crédits nécessaires au remboursement de la dette (1 223 K€).

Les investissements programmés pour 2020 comprennent, entre autres :

- ✓ Une provision pour des aménagements intérieurs sur le site de la cité de l'entreprise afin de permettre l'accueil de nouvelles structures économiques ou l'extension de certains usagers (100 K€),
- ✓ Des travaux d'agencements des locaux loués à la société Dichtomatik (5 K€),
- ✓ Des équipements de vidéoprotection aux commerces des Gautriats (20 K€),
- ✓ Ainsi que l'extension des locaux mis à disposition de l'association « Les Jardins de Cocagne » (240 K€).

◆ **Focus sur la dette au 01/01/2020 :**

L'endettement du budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales s'établit au 1^{er} janvier 2020 à 8 874,47 K€.

L'encours de dettes au 1^{er} janvier 2020 est composé à hauteur de 90 % d'encours à taux fixe et 10 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Les remboursements du capital des emprunts prévus pour 2020 s'établissent à 1 173 K€, intégrant le remboursement normal des emprunts à hauteur de 847 K€ et une provision pour le remboursement anticipé des lignes d'emprunt relatives au bâtiment de la discothèque dont la cession doit intervenir au cours de l'exercice soit 326 K€.

Les charges financières inscrites au budget 2020 s'établissent à 125 K€, intégrant 11 K€ de charges liées au remboursement anticipé des emprunts liés à la discothèque.

Le taux moyen prévisionnel des charges financières est estimé pour 2020 à 1,27 %.